

TECHNIQUES DES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

4
Jours

Code produit : TPI // Catégorie : OPTIMISATION DES PROCÉDÉS INDUSTRIELS //
Version : 2024

Objectifs de la formation

- Analyser le fonctionnement d'une installation afin de l'améliorer.
- Établir le lien entre procédé, instrumentation et type de régulation.
- Travailler avec une équipe projet sur le contrôle du procédé.

Infos Session

Date : Du 04/03/2025 au 07/03/2025
Durée : 4 jour(s) soit 26 heures
Lieu : ARLES
Prix : 2195 € Net

Date : Du 01/07/2025 au 04/07/2025
Durée : 4 jour(s) soit 26 heures
Lieu : ARLES
Prix : 2195 € Net

Date : Du 21/10/2025 au 24/10/2025
Durée : 4 jour(s) soit 26 heures
Lieu : ARLES
Prix : 2195 € Net

Programme de la formation

+ INTRODUCTION

- + **DONNÉES DE PHYSIQUE POUR UN GAZ OU UN LIQUIDE**
 - Le contexte du procédé industriel.
 - Les flux de matières et les flux énergétiques.
 - Masse volumique, densité, mesures de pression, débit, température, viscosité.
 - Les opérations et matériels associés : stockage, transport, transformation.
 - Caractéristiques des écoulements.

+ TRANSFERT DES LIQUIDES ET DES GAZ : POMPES ET CIRCUITS

- Technologie, conditions d'aspiration, instrumentation associée et courbes caractéristiques (NPSH).

+ TRANSFERT DE CHALEUR

- Puissance thermique disponible en fonction de l'appareillage, des caractéristiques et des conditions d'écoulement des fluides.
- Bilan thermique.
- Technologie des échangeurs de chaleur.

+ PROCÉDÉS INDUSTRIELS

- Évaporation et condensation :
 - Données de physique : enthalpie, puissance, chaleur latente et chaleur sensible.
 - Technologie.
- Séchage
 - Données physiques par équilibre de l'opération et cinétique du séchage.
 - Technologie.
- Bilans matière et énergétique
 - Principes de la bilans matière et énergétique.
 - Technologie.



Pré-requis

Connaissances élémentaires en physique

Public cible

Techniciens supérieurs ou Ingénieurs des services maintenance, bureau d'études et ingénierie.

Pédagogie

Méthode Pédagogique :

- Les lois physiques et les technologies mises en jeu sont illustrées à partir de cas concrets.
- Les paramètres de fonctionnement sont définis avec des études de cas.
- Mise en situation au moyen d'un logiciel dédié à la simulation de conduite de différents procédés (AZprocède).
- 40 % de travaux dirigés et d'études de cas.

Conditions Générales de Vente de formations présentielles aux clients Professionnels

Article 1 – Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toutes les commandes de formations présentielles. Ces commandes sont conclues entre la Société **DELTA**, Société par actions simplifiée, au capital de 50 000 euros, dont le siège social se situe 9 allée du Tamisadou - 13300 Salon-de-Provence et dont l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés est 877 845 537 R.C.S. Salon-de-Provence, et les Clients professionnels.

La Société **DELTA** se réserve le droit de modifier lesdites conditions à tout moment. Les conditions générales sont celles en vigueur sur le site à la date de passation de la commande. Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes conditions générales dont le Client déclare avoir pris connaissance avant de passer Commande, ainsi que le respect des obligations nées du Code de la propriété intellectuelle et de la licence d'accès au Site.

Article 2 – Tarifs

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des actions de formation présentielles sont ceux figurant en Euros dans le catalogue et les diverses brochures éditées par **DELTA**, au jour de l'émission de la convention de formation. Les tarifs sont également consultables sur le site internet de la Société. Ces prix sont, à cette date, fermes et définitifs. Il est rappelé que la société **DELTA** n'est pas assujettie à la TVA. Sauf indication contraire donnée par **DELTA**, les repas ne sont pas pris en compte dans le prix de la formation et ne sont pas à la charge de **DELTA**.

Article 3 – Commandes

La commande d'une formation présentielle se fait en deux temps :

Pré-inscription

La pré-inscription doit être faite à partir d'un document écrit que le Client est invité à adresser au choix :

- par courrier à l'adresse suivante :

DELTA, 23 Chem. des Moines, 13200 ARLES

- par email à l'adresse contact@ira.eu

La pré-inscription est effectuée au nom de la personne physique (participant) mais le Client de **DELTA** est l'entreprise ou l'institution (contractant) figurant sur le bulletin d'inscription et payant le montant de la formation. Le Client peut utiliser le Bulletin de pré-inscription disponible en fin de catalogue ou sur le site de **DELTA**, ou bien un papier libre avec en-tête, où seront précisées dans la mesure du possible : les coordonnées précises de l'établissement souscripteur et de l'établissement financeur (si différentes de celles du souscripteur), le nom du participant et les références de la formation présentielle (code, titre et dates).

Souscription de la Convention de formation

A réception de la pré-inscription, **DELTA** adresse par retour au service formation du Client professionnel une Convention de formation, en double exemplaire, qui comporte des informations contractuelles importantes que le Client doit vérifier.

Le Client doit dater, signer et tamponner les deux exemplaires de la Convention de formation.

Un exemplaire de cette Convention de formation datée, signée et tamponnée par le Client doit être retourné à **DELTA**. L'autre exemplaire est conservé par le Client. En cas de non-retour ou de retour tardif de la Convention de formation,

DELTA est autorisée à donner la place réservée, à un autre client inscrit en liste d'attente. Le client est informé que **DELTA** ne prend définitivement en compte le financement par un tiers qu'à réception de l'attestation/contrat de prise en charge du financeur. Lorsque la session demandée ne présente plus de disponibilité, un accusé de réception de la demande du client est envoyé. En cas de désistement ou de dédoublement de session (session supplémentaire), **DELTA** propose au client de participer à la formation dans les meilleurs délais. Les demandes d'inscription sont traitées dans l'ordre d'arrivée et aucune réclamation ne pourra être reçue concernant la prise en compte d'une quelconque autre priorité, sauf dérogation exceptionnelle par un responsable de **DELTA**.

Convocation

Sous réserve de réception de la Convention de formation signée, un dossier de participation est adressé en temps voulu au service formation à l'attention de chacun des participants. Il comporte :

- une convocation,

- un programme de l'action de formation visée,

- un plan d'accès au lieu de formation,

- les possibilités d'hébergement proches du lieu de formation.

Règlement intérieur

Les participants sont tenus à une obligation d'assiduité et doivent respecter le règlement intérieur de **DELTA**.

Le règlement intérieur est mis à la disposition des participants par l'intermédiaire du formateur. Il peut être consulté sur chaque lieu de formation et sur le site internet de **DELTA**.

Attestation de suivi de formation et obligations

Une attestation de suivi de formation personnalisée est remise à l'issue de la formation à chaque participant. Chaque participant est invité à remplir un questionnaire d'évaluation qui permet à **DELTA** d'affiner son offre au regard des attentes des clients. Dans le cadre de ses prestations de formation, **DELTA** a une obligation de moyens et non de résultat.

Article 4 – Conditions de paiement

Facturation

A l'issue de l'action de formation présentielle, une facture et l'attestation de fin de formation sont envoyées au client. Le prix de vente est payable au comptant à réception de la facture et sans escompte.

Modes de paiement acceptés

Le paiement des formations présentielles s'effectue comptant sans escompte, soit par chèque bancaire à l'ordre de **DELTA**, soit par virement SEPA.

- Chèque

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco et peut être expédié à **DELTA** en même temps que la Convention de formation signée et tamponnée.

- Virement SEPA

Pour tout virement SEPA, le RIB contenant le numéro IBAN et le numéro BIC de **DELTA** est diffusé sur la facture adressée au client.

Ces coordonnées bancaires sont également disponibles sur simple demande auprès de **DELTA**.

Pénalités de retard

A défaut de paiement à l'échéance, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront appliquées à compter du premier jour de retard, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. En outre, il sera appliqué de plein droit une pénalité égale à 15 % de la somme impayée, outre les frais judiciaires qui pourraient être exposés.

Enfin tout client professionnel effectuant son paiement après les dates d'échéance figurant sur les factures de **DELTA** se verra appliquer une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Cette indemnité pour frais de recouvrement est exigible sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Clients résidant à l'étranger

Les formations présentielles suivies par les clients résidant à l'étranger doivent être réalisées uniquement après retour d'un exemplaire de convention cacheté et signé et vérifié par le client résidant à l'étranger que la demande d'inscription est validée et confirmée et que la copie de la convention est envoyée. Il est donc nécessaire d'avertir le service comptabilité client de **DELTA** afin de lui transmettre (date, montant, référence,...) indispensables à son identification. Si aucun règlement n'a été effectué 15 jours avant le début de la formation, **DELTA** se réserve le droit de céder la place à un client résidant en France. Toute réclamation ne sera prise en compte.

Il est rappelé que les virements bancaires effectués des pays étrangers engendrent des frais de virement. Le client et doit être précisé à l'établissement bancaire émetteur du virement.

Défaut de paiement antérieur

Toute commande d'un Client à **DELTA**, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), peut être refusée à défaut de paiement. **DELTA** se réserve le droit de refuser de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une indemnité, à raison que ce soit.

Intervention d'un organisme tiers payeur

En cas de paiement par un organisme tiers payeur, il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la prise en charge par l'organisme tiers payeur ;

- d'indiquer explicitement les coordonnées complètes de celui-ci sur son bulletin de pré-inscription ;

- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme tiers payeur qu'il aura désigné ;

Si l'organisme tiers payeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le Client doit préciser le montant de la prise en charge.

DELTA n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme tiers payeur au 1er jour de la formation. Le Client doit préciser le montant de la prise en charge au début de la formation. **DELTA** se réserve le droit de ne pas accepter le paiement au responsable de l'inscription solidairement débiteur à son égard.

Article 5 - Date de prise d'effet de la commande

La commande prend effet à compter de la réception par **DELTA** de la Convention de formation signée.

Article 6 – Annulation avant le début de la formation

A l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'instigation du participant ou du responsable de l'inscription est acceptée à condition qu'elle soit écrite par écrit à **DELTA**.

Entre 30 jours et 15 jours avant le début de la formation, **DELTA**, retiendra sur le montant de la formation réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action soit 25% du coût de la formation. L'annulation intervient **moins de 15 jours francs avant le début de la formation**. Le Client doit préciser le motif de l'annulation.

DELTA à titre d'indemnité en raison de l'inexécution de ses obligations par le participant. Les délais sont calculés au jour de la réception par **DELTA** de l'annulation. Toutefois, lorsqu'un participant ne peut réellement pas assister à la formation, **DELTA** se réserve le droit de le remplacer par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce collaborateur doivent être impérativement confirmés par écrit à **DELTA** avant la formation.

A l'initiative de DELTA

DELTA se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant.

Dans ce cas, **DELTA** s'engage à prévenir immédiatement chaque participant et à lui proposer une session ultérieure. La prochaine session de la formation concernée. **DELTA** ne sera pas tenu de rembourser le montant de la formation présentielle, les frais de réservation du titre de transport du participant, pris en compte dans le prix de la formation, ni la prestation de formation, **DELTA** remboursera au cocontractant les sommes indûment payées par le client (hors du travail).

Article 7 – Service Client

Pour toute information, question ou réclamation : un Service Client est à disposition :

- par téléphone au +33 4 90 99 47 00,

- ou email : contact@ira.eu

- par voie postale : **DELTA**, Formations présentielles, 23 Chem. des Moines, 13200 ARLES

Article 8 - Droits de propriété intellectuelle & Licence d'accès aux contenus

L'ensemble des marques figuratives ou non et plus généralement toutes les autres marques déposées par **DELTA** ou par ses fournisseurs, figurant sur les Produits, leurs accessoires et leurs emballages, qu'ils soient déposés par **DELTA** ou par ses fournisseurs, sont la propriété exclusive du titulaire du droit. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation non autorisée sans le consentement écrit du titulaire du droit, images et logotypes, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord préalable écrit de **DELTA**, est strictement interdite. Il en est de même de toute combinaison ou conjonction avec des éléments graphiques ou textuels plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite. Il en est de même des modèles et brevets qui sont la propriété du titulaire de droit.

Pour les besoins d'accès au Site, la Société **DELTA** accorde une licence d'accès et d'utilisation de son Site et de ses contenus à son personnel.

Article 9 - Confidentialité des Données

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de la commande. Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à **DELTA**, le Client reconnaît qu'il a donné son accord individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues à l'article 10 de la présente politique de confidentialité relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 10 - Droit applicable – Attribution de compétence

Le droit français régit nos ventes.

En cas de litige, seuls les tribunaux de Paris seront compétents et déterminés selon les conditions de la présente politique de confidentialité. L'attribution de compétence aux tribunaux de Paris est générale et s'applique, qu'il s'agisse d'une demande incidente, d'une action au fond ou d'un référé, quels que soient le lieu de livraison et le lieu de paiement.